

Les dixièmes Rencontres de Décider ensemble

Comment associer les citoyens à la construction du Grand Paris ?

Compte-rendu et enseignements

Judi 20 février 2014

Palais Bourbon

126, rue de l'Université, 75007 Paris



ASSOCIATION NATIONALE
POUR LA CONCERTATION
ENTRE DECIDEURS
ET CITOYENS

Décider ensemble

*Créer une culture
de la décision partagée*



Intervenants

- Bertrand PANCHER, Président de Décider ensemble, Député de la Meuse
- Patrice CARRE, Président du Conseil scientifique de Décider ensemble
- Alexis BACHELAY, Député des Hauts-de-Seine, co-rapporteur de la mission de suivi du Grand Paris à l'Assemblée nationale
- Patrick BRAOUEZEC, Président de la C A Plaine Commune, vice-président de Paris Métropole
- Frédéric GILLI, Economiste et géographe, directeur délégué de la Chaire Ville à Sciences Po
- Antoine GRUMBACH, Architecte, auteur du projet « Seine Métropole » de la consultation internationale du Grand Paris
- Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, 1er vice-président de Paris Métropole
- Yves LONDECHAMP, Membre du bureau de la Coordination nationale des Conseils de développement
- Grégoire MILOT, Président fondateur de l'agence Etat d'Esprit
- Michel VALACHE, Président de la Commission développement économique régional, CCI Paris Île-de-France
- Sibylle VINCENDON, Journaliste, auteure du blog *Libération* « Grand Paris et petits détours »
- Marc WIEL, Urbaniste, auteur de *Grand Paris : sortir des illusions, approfondir les ambitions*

Introduction



Bertrand Pancher, député de la Meuse et président de Décider ensemble, ouvre les dixièmes Rencontres. Il rappelle que l'association travaille depuis quelques mois, en lien avec le conseil scientifique, sur la question du Grand Paris sous l'angle de la concertation. En tant que parlementaire, il avait été associé à la définition de la loi créant la métropole et avait été frappé par la difficulté d'intégrer la concertation dans le processus. Le gouvernement et les grandes collectivités avaient alors initié un débat public qui a fait émerger un grand nombre d'idées de bon sens. Il rappelle que ces sujets de construction métropolitaine concernent directement les acteurs et les citoyens, et

qu'ils constituent une expertise en ce sens. L'enjeu est la projection, dans le monde de demain, de solutions partagées à mettre en œuvre à l'occasion du Grand Paris. Sa réussite passera vraisemblablement par la qualité de la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Il s'agit de pouvoir peser sur les décisions qui s'imposent. C'est l'objectif de cette rencontre qui pourra également aborder les 7 propositions portées par Décider ensemble.



Patrice Carré, modérateur, président du conseil scientifique de Décider ensemble, aborde les thématiques qui seront discutées lors de cette première table ronde. Elle sera consacrée à une approche sociétale. En effet, l'accent sera mis sur les sensibilités et les représentations collectives. Ce « Grand Paris » signifie-t-il quelque chose pour les citoyens ? Comment le perçoit-on ? Est-ce en fonction d'un lieu de résidence ? Cette notion de Grand Paris, perçue un temps comme technocratique, jouit-elle aujourd'hui d'une clarification ? Nous interrogeons lors de cette première table ronde des chercheurs et des acteurs. Nous discuterons de ces perceptions collectives avant, à

l'occasion de la seconde table ronde, de porter notre questionnement sur le problème complexe de la gouvernance de cette entité en construction ...

1ère table ronde

Quelle perception citoyenne du Grand Paris ?

.....



Sibylle Vincendon, journaliste, auteure du blog *Libération* « *Grand Paris et petits détours* », engage la discussion autour de cette perception que l'on a vue à l'œuvre lors du débat public organisé pour le projet Arc express d'une part et le réseau de transport public du Grand Paris d'autre part. Elle rappelle que les citoyens se sont invités dans ce débat en demandant une solution de bon sens qui était la synthèse des deux projets proposés. Leur présence a pesé. Le problème, c'est qu'au-delà du transport, le Grand Paris devient beaucoup plus abstrait. L'expression « Grand Parisien » ne

fonctionne pas très bien.

Comment peut-il se sentir Grand Parisien ? Sibylle Vincendon précise qu'il existe deux moyens :

1- Par la symbolique. Une anecdote peut illustrer ce propos : lorsque le premier ministre a annoncé le réseau de transport, les zones périphériques apparaissaient en gris. Lors de la création du visuel pour illustrer un article sur le Grand Paris, Sibylle Vincendon reporte les propos de la graphiste en ces termes : « on a l'impression que Paris disparaît ». Cette vision d'un élargissement physique de la ville dit quelque chose sur les symboles de représentation. Les plans des réseaux en font partie. Autre anecdote rapportée, celle de l'adresse : Roland Castro raconte cette histoire car il pense que toutes les adresses devrait être x-Grand Paris. Si cette idée peut paraître absurde, précise-t-elle, ça ne l'était pas pour les entreprises de la Défense.

2- Autre moyen, c'est le rapport physique au lieu. C.de Portzamparc dit qu'un humain a une taille physique donnée et la difficulté de la métropole est qu'elle n'apparaît pas avec des limites données. Il préconise donc d'utiliser les boulevards, les axes, tout ce qui fait lien pour des territoires qui semblent ne pas appartenir au même monde. Dans ce cadre, elle cite le *sentier métropolitain*¹ petit ouvrage qui raconte le ressenti de la ville sans rentrer dans Paris. On peut apercevoir Paris sans y être. Ils arrivent par-là à abolir la frontière mentale autour de Paris *intra-muros* et la banlieue. L'identité métropolitaine passera par l'idée de montrer ce qui est de l'autre côté. C'est peut-être une sorte de communication collective à avoir.

¹ Lavessière P.H, *La révolution de Paris, sentier métropolitain*, éditions Wildproject, 2014.

Pour **Grégoire Milot**, président de l'agence Etat d'Esprit, la perception ressentie ressort de la centaine de réunions publiques organisées sur ce sujet. En réunion, 100/200/300 personnes viennent mais, précise-t-il, il ne faut pas limiter l'analyse à ceux qui se déplacent. Il rappelle qu'il a mené une enquête dont l'objectif était d'aller questionner ces autres personnes, celles qui ne se déplacent pas forcément dans les réunions.



Qu'en ressort-il ? Pour lui, tout le monde n'a pas envie d'avoir un avis sur ce sujet. Dans le cadre de la formation sur l'ingénierie de la concertation enseignée à la Sorbonne, il demande à ses étudiants de faire un micro trottoir sur le Grand Paris. Une réponse revient souvent : « je ne souhaite pas donner mon avis ». En termes de consultation qui influe la décision, Grégoire Milot cite deux exemples : un qui a abouti à un succès et l'autre qui montre les limites du processus.

Le bon exemple est la fusion des deux projets de réseau de transport grâce à une ingénierie de concertation efficace qui permet d'avancer sur le projet.

La moins bonne expérience concerne la création de la métropole du Grand Paris. Du jour au lendemain, on a appris que des intercommunalités pouvaient disparaître sans que la population ait été concertée.



Antoine Grumbach, architecte et urbaniste, explique que dans l'ensemble de sa démarche, il a toujours considéré que son travail était de construire une représentation partagée nécessaire pour gouverner. Il ajoute que l'équipe qu'il dirige vient de clore un travail sur les formes sans limites pour laquelle il a mené une enquête auprès de mathématiciens, artistes et autres afin d'évoquer l'inachèvement perpétuel qui caractérisent nos grandes métropoles. Pour s'être intéressé à l'évolution de l'idéologie, il délivre sa conclusion que la représentation d'une forme sans limite est difficile à faire partager et à gérer. La proposition du Grand Paris (Paris-Rouen-Le Havre) qu'il a porté fait penser, selon lui, à l'évidence que les représentations doivent s'accrocher à des fondamentaux géographiques. Or, le fondamental géographique de Paris est la vallée de la Seine. On est dans une histoire qui se fait autour de la Seine. Une métropole non portuaire ne peut pas faire sa place dans l'économie mondiale. Au 21^e siècle, retrouver les grands invariants géographiques est l'idée sur laquelle peuvent se construire les identités du territoire.



Marc Wiel, géographe et urbaniste, rappelle son positionnement quant à la façon de traiter l'urbanisme. Il regrette que l'on cède trop souvent à la tentation du grand récit mobilisateur et strictement communiquant. Le Grand Paris n'est pas un rêve, précise-t-il, c'est un blocage financier et administratif dans lequel on veut mettre toutes les solutions. Pour Marc Wiel, l'important est de percevoir qu'il existe trois butoirs qui nous empêchent de trouver une façon d'avoir un urbanisme agréable à vivre et fonctionnel économiquement.

Il faut donc revenir sur :

- 1- Le droit de la propriété, l'organisation de la rente.
- 2- Face au refus massif de l'urbanisation (pour les gens, la priorité est d'améliorer l'existant) il faut dénouer cette incompréhensibilité qu'il faut urbaniser à tout prix.
- 3- Il faut plus de coopération et de subsidiarité active. On vient de supprimer les intercommunalités qui étaient ce qui fonctionnait au niveau local. Il va falloir organiser la concertation entre ces deux niveaux qui sont déjà incohérents. Il convient de revenir sur la notion de compétence qui doit fédérer et non diviser.



Frédéric Gilli, géographe et économiste, enseignant à Sciences Po, souligne que ses propos reposent sur plusieurs travaux menés sur cette question de l'appropriation et de la représentation des habitants du Grand Paris. Il ajoute qu'il a eu l'occasion, dans le cadre de ses travaux de recherche, d'interroger un grand nombre de franciliens sur leur représentation du territoire. Pour lui, le Grand Paris est un enjeu historique et il s'agit de réussir la mutation d'une grande région urbaine, dont il rappelle les caractéristiques :

- Les « grandes barres » ont été construites pour remplacer des bidonvilles.
- La région est équipée du meilleur maillage de transport au monde, de plusieurs aéroports.
- La région parisienne concentre à la fois l'histoire, le patrimoine, la puissance culturelle, politique, diplomatique et sociale.
- Ce joyau profite à tous les habitants y compris dans les banlieues défavorisées, car elles sont au contact de ce foisonnement.

Il questionne alors les moyens de résolution de cette mutation en cours. Le problème identifié, c'est que les habitants, pris dans leur histoire individuelle et quotidienne, ne sont pas investis de l'enjeu historique, ni stratégique.

La question qui se pose est donc d'identifier « *à partir de quoi peut-on permettre cette vision, et comment la faire exister dans le débat public ?* » Au-delà de la conviction politique ou philosophique, il observe que le Grand Paris ne pourra pas « se faire sans eux ». Ne pas associer les citoyens est perçu comme une menace. Ne pas faire avec, c'est faire contre. Le Grand Paris est une question politique et démocratique.

Il reporte des propos tenus par une deux franciliens, interviewés lors d'une enquête large en région parisienne :

Une habitante de Pantin :

« *Je vois rien qui se passe. Enfin si, ça construit, mais tout ça c'est pour qui ?* »

Un conseiller municipal de Chelles :

« *Le Grand Paris Express, c'est très bien on va être connecté à Paris. Pour autant, ça résout la question que je me pose depuis des années, ma fille pourra-t-elle - financièrement parlant - habiter à Chelles ? Ce sera non* ».

Frédéric Gilli insiste sur le caractère révélateur de telles interpellations. Les deux questions qui se posent alors sont :

- Comment créer les conditions pour qu'il y ait un appétit pour ces projets de construction ?
- Peut-on faire le Grand Paris pour tout le monde ?

Il évoque à ce titre une remarque entendue lors d'un travail mené avec Paris Métropole, d'un ouvrier cheminot qui disait « *Paris c'est tout petit alors que les autres capitales sont immenses.* » Peut-on, alors, priver les gens d'être parisiens ? Pour lui, il n'y a pas que les 2 millions de parisiens qui doivent pouvoir s'arroger cette étiquette. Il complète son analyse en expliquant que, lorsque l'on demande aux gens de décrire la métropole, ils la décrivent de manière radicalement différente de ce qui peut être entendu dans d'autres villes ou à l'étranger. Ce qui est sorti principalement, c'est liberté, égalité, fraternité et réussite. Ils voient une région dans laquelle personne ne demande « *tu es d'où ?* ». Il existe une égalité de traitement. Il en est de même pour la question de la liberté, c'est une région dans laquelle tout le monde a l'opportunité de réussir. Pour la fraternité enfin, il y a un décalage entre les élus et les citoyens. Les élus voient le « petit Paris ». Les questionnés parlent d'un Paris partageur. Si la banlieue va mieux, « on sera rassuré car on peut y arriver un jour de toutes manières ». C'est pour cela que la fraternité est essentielle. Frédéric Gilli conclue en précisant que c'est une région qui existe davantage sur le plan de l'appartenance politique et que c'est à ce titre qu'il convient de travailler avec cette puissance démocratique.

Sibylle Vincendon fait remarquer que l'on a eu deux épisodes inverses à l'égard de la question de la participation effective. Sur les transports, on est arrivé à une solution qui entendait les citoyens. Mais les citoyens disaient : « *dans l'immédiat, le réseau existant ne fonctionne pas* ». Toutes les réunions ont été marquées par cette récurrence. Ces remarques ont été entendues dans le projet qui inclut la réhabilitation des lignes existantes. C'est, selon elle, exactement l'inverse pour la gouvernance : le fait d'avancer de manière prudente, de dire que le périmètre n'est pas la question, rend illisible le projet. S'il est concevable qu'il est raisonnable d'avancer prudemment, le renversement de situation très brusque a surpris tout le monde et il n'a pas été concerté.

Grégoire Milot observe que la question d'entrée porte sur le contenu même, à partir duquel les décideurs vont vouloir concerter. Demander leur avis, c'est leur demander ce sur quoi leur avis peut faire avancer le débat. Engager un processus de concertation sur la métropole du Grand Paris aurait aidé à faire évoluer les choses, pour autant, on ne sait pas sur quoi concerter, à cause du manque de netteté du Grand Paris.

Marc Wiel confirme que le débat a permis une avancée sur le transport. Il y avait un monde organisé et enclavé qui a pu sortir une solution rapidement, et financièrement viable. Sur le fond, on a observé la superposition des projets, et le sentiment d'urgence surévalué tant que le projet ne sera pas raisonnablement financé. Cette première phase est donc très démocratique mais reste chimérique. Le débat n'est pas technique. Or ce qui est important, c'est l'aménagement et la gouvernance. Pour la deuxième phase, l'institution Métropole du Grand Paris, si elle veut tout faire, n'avancera pas. On est dans cette situation où l'on a un problème qui n'est pas insoluble. Le politique doit être maîtrisé, la nouvelle structure doit s'entendre avec le local.

Antoine Grumbach ajoute que les grandes villes sont des systèmes multipolaires ou les proximités se superposent. Il regrette la prise en main technocratique du tracé du système de métro et l'impossibilité de penser ensemble le transport et la vie quotidienne, et observe une superposition des débats qui se cantonnent à une seule problématique. Pour lui, nous sommes les héritiers du 19^e siècle qui divise transports, logement, circulation. C'est une pensée anti systémique. Il convient, selon Antoine Grumbach, d'inventer une manière d'imaginer le problème des transports, en même temps que celui des piétons et la manière de vivre, plus globalement. L'approche systémique est essentielle. La Société du Grand Paris est en train de construire des centres avec des gares en omettant ce qui peut se faire au-dessus de la gare. Or, il faut prendre le temps de réfléchir aux aménagements. Ces aménagements peuvent financer la ligne. C'est ce qui se passe dans la plupart des autres pays du monde. La pensée, la gouvernance et la décision doivent être décloisonnés.

Sibylle Vincendon réagit aux propos d'Antoine Grumbach. Pour elle, la loi Grand Paris n'était effectivement pas un modèle de subtilité, pour autant, dans cette loi, ont été négociés les contrats de développement territorial autour des gares (CDT). Ils ont été signés dans plus de 20 endroits. On peut penser que l'urbanisme est secondaire dans la

manière de faire de la SGP mais les CDT sont dotés d'un contenu et d'une implantation précis. Ses créateurs ont pensé le projet. Elle ajoute que, sur la question de la mainmise de la technocratie sur les transports, il serait souhaitable, selon elle, qu'elle s'intensifie pour débloquent des situations regrettables. Pour exemple, elle cite le cas des 4 km d'infrastructures manquants pour relier Clichy sous bois Clichy-sous-Bois et le reste du projet. Or, les élus locaux ont bloqué ce projet.

Frédéric Gilli répond aux interventions précédentes sur l'impossibilité de débattre de ces questions institutionnelles. Il évoque à ce titre une enquête qu'il a menée à ce sujet en demandant aux franciliens leur rapport avec la politique, et ce qu'ils pensaient de leurs élus. Deux constats sont à observer : d'une part, ce qui en est sorti, c'est une très grande coupure entre eux et les élus. D'autre part, ces élus ne pourraient transformer la donne qu'à la condition de travailler avec les habitants. La réconciliation des élus et des habitants n'est pas alternative à la démocratie représentative. Il illustre ses propos en citant le cas du tramway à Clichy pour lequel il n'y a pas eu de mobilisation politique. Il constate que la seule ligne qui est en voie de sortir est la ligne 15. Elle n'a pas été écrite par la Société du Grand Paris, mais a été portée par les élus locaux. En ce sens, ce n'est pas une ligne technocratique mais une ligne politique. Ces élus locaux se sont appuyés sur les habitants et ont trouvé ensuite les alliances auprès des équipes techniques.

Il interroge alors la tentative de débat autour de la gouvernance. Paris métropole a tenté un espace de débat entre élus mais le blocage était politique. Paris Métropole a été la seule structure à prononcer le vœu d'un dialogue citoyen y compris sur la question de la gouvernance.

Grégoire Milot ajoute qu'aujourd'hui, un projet se conçoit globalement. Si ce n'était pas le cas, les questions des participants aux réunions de concertation vont dans le sens de la globalité du projet. L'urbanisation est une demande qui est de plus en plus comprise par les citoyens, comme c'est le cas à Malakoff. Certes, il y a des préoccupations, mais l'idée générale n'est pas réfutée.

Débat avec la salle

.....

Bernard Méricot, responsable de la recherche-action «Territoires et démocratie numérique locale», Savigny-sur-Orge interpelle les intervenants sur l'absence de références au géographe Jean Brune, ou aux travaux de Jacques Ancel qui évoquait l'ambivalence de toute frontière. Il questionne également les exigences démocratiques actuelles en décalage avec le fait que les élus continuent de décider seuls.

Francoise Cavillon, membre du Conseil de développement Plaine Commune, et membre de la Coordination nationale des conseils de développement, souhaite réagir sur le thème de l'urbanisation. Selon elle se pose la question de l'intérêt de la densification en Plaine commune. Plus on vit mal dans un territoire, moins on accepte de le densifier. Dans

les débats qui ont eu lieu, la question du vivre ensemble a été peu évoquée. La densification du 92 ne pose pas les mêmes problèmes qu'aux habitants du 93. Elle observe qu'il faut se poser la question du sentiment de menace, tout autant que la question des réductions des inégalités qui est, selon elle, le grand absent des débats.

Bertrand Lemoine, ancien directeur de l'Atelier International du Grand Paris, remarque qu'il y a selon lui une sorte d'excès du politique dans la question du Grand Paris. Il ajoute que l'on est enfermé dans une question métropolitaine avec des limites inexactes. Il faut penser la réalité des territoires. On est bien dans une métropole de 10 millions d'habitants qui regroupe des centaines de projets. Il s'agit donc d'un processus et il convient de partir du local - pas forcément des communes- qui définit d'autres réalités et en transcendant les limites administratives. A propos du partage de la représentation de la métropole, il questionne les conditions de réussite d'une meilleure association des citoyens, des entreprises, au-delà de la représentation politique. Il faut inventer des outils dans lesquels les habitants se sentent acteurs du changement métropolitain.

Antoine Grumbach précise que Paris entre dans la course des grandes métropoles. Il y avait en 1975 deux métropoles : Londres et Tokyo. Il y aura en 2025 37 métropoles dont Londres et Paris seront les plus petites. Il s'agit d'inventer une forme d'organisation et de vivre ensemble dans ces énormes territoires.

Frédéric Gilli souhaite revenir sur la question des inégalités - évoquée par une intervention de la salle - dans la région parisienne et du ressenti différencié. Il fait remarquer qu'à l'occasion d'une enquête qu'il a menée auprès des lycéens en Île-de-France, 20 000 questionnaires ont été remontés. Cette large enquête a permis une représentativité suffisante pour constater les différences sociales ou géographiques, qui se traduisent dans les réponses. A titre d'exemple, il remarque que les lycéens sont heureux, mais qu'ils expriment le sentiment que l'avenir est menacé par la question des discriminations et des inégalités. Ceci est vrai sans distinction d'emplacement du lycée. Il y a donc une vitalité démocratique très importante. Cela rejoint la question du territoire et la nécessité de partir du terrain avec les entreprises, les habitants. Il y a en effet un problème d'excès institutionnel. Pour autant, le Grand Paris reste un enjeu politique et démocratique car, ajoute-t-il, la politique nous tient ensemble.

2^{ème} table ronde

Comment construire une gouvernance citoyenne ?

.....

Patrick Braouezec, président de la communauté d'agglomération Plaine Commune et vice-président de Paris Métropole détaille sa vision du Grand Paris, Grand Paris qui reste à définir et à s'organiser lui-même. Il propose trois constats :



- C'est mal parti pour ce qui est de la relation entre le citoyen et la gouvernance générale. Malgré un débat de Paris Métropole sur ce sujet.
- Il existe des outils de démocratie locale dont les villes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont dotés (conseils de quartiers, comités de quartiers, CODEV). Ces outils ont été souhaités par les élus et peuvent être de nature à peser sur les décisions. Pour autant, il est difficile de définir le terme de gouvernance.

• Pour qu'un projet soit une réussite, il y a 5 expertises : celle de l'élu, du technicien, de l'usager ou habitant qui a une connaissance des pratiques, des gestionnaires et des universitaires. Elles sont toutes nécessaires pour répondre à un problème posé. Cela se vérifie dans le cas du Grand Stade qui a bénéficié d'un comité de suivi hétéroclite et l'ensemble des sujets a été mis en débat.



Alexis Bachelay, député des Hauts-de-Seine, souligne qu'une étape décisive vers la construction métropolitaine a été engagée, mais que le texte de loi ne vise pas à l'achèvement du projet. Il fait remarquer que l'idéal de la bonne gouvernance, c'est quand on est capable, sur des grands projets et sur des décisions structurantes, de prendre en compte l'avis des élus. Il faut surtout prendre l'avis des corps constitués qui jouent le rôle d'une expertise fine, et le citoyen a tout à fait sa place dans ce débat. Pour lui, c'est cet aspect qu'il faut renforcer car cette pratique n'est pas suffisamment ancrée dans les habitudes. Pour qu'il y ait une

gouvernance partagée, il faut déjà qu'il y ait un gouvernement métropolitain : des élus qui décident sur un territoire. Alexis Bachelay ajoute que le livre vert de Paris Métropole révélait plusieurs visions de l'avenir du Grand Paris en tant qu'institution. Il y avait la vision d'une métropole avec un gouvernement plus intégré tel que repris par la loi MAPTAM : création d'une nouvelle intercommunalité avec un exécutif de métropole, doté de compétences fortes en urbanisme, logement et politique de la ville, sujets qui doivent être traités dans ce périmètre large. Sa vision étant de corriger les déséquilibres en faisant en sorte que les acteurs discutent ensemble. Il conclue en rappelant que pour pouvoir intégrer le citoyen à une institution, il faut que l'institution existe.



Pour **Philippe Laurent**, maire de Sceaux et président de Paris Métropole, la métropole ne se crée pas, elle existe et hérite de toute une série de décisions d'une multitude d'acteurs. On a davantage affaire à un fait métropolitain. Pour éviter l'anarchie de ce fait, il faut nécessairement organiser la gouvernance. Ce qui fait consensus, c'est le dialogue qui doit faire renaître la confiance entre les acteurs du territoire. Les élus locaux ont travaillé à se connaître et à discuter autour de projets.

Il observe que la loi Grand Paris a donné lieu à des débats vifs, mais que le consensus s'est imposé sur le réseau de transport. Paris Métropole a travaillé à ce consensus entre la région et le gouvernement. Les élus locaux se sont ensuite engagés dans l'élaboration des CDT, cela traduit selon lui une forme de dynamique territoriale.

Il revient ensuite sur l'institution et sa gouvernance en précisant que l'idée était d'engager un débat avec les citoyens. Ce débat a mobilisé un grand nombre d'habitants qui s'intéressent aux projets et à l'équilibre à préserver entre le local et le métropolitain. A la grande majorité, les élus des communes de la métropole étaient convaincus que l'on pouvait se passer d'une institution dure. Les jeux de parti ont rendu inopérante cette conviction. Il reste la solution du référendum, et il fait remarquer à ce titre qu'il faut être conscient qu'il nécessite beaucoup de pédagogie.



Michel Valache, représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie en Île-de-France (CCI-IDF), indique que la CCI regroupe 5,3 millions de salariés qui sont autant de citoyens. L'île de France est la locomotive de la France, 30% du PIB national, 40% du potentiel de recherche français et comprend les plus belles entreprises auxquelles il faut insuffler de la confiance. Il souligne que la préoccupation actuelle est la stagnation du P.I.B. de cette région économique, ce qui crée un décalage avec les autres régions capitales du monde. Il ajoute que le Grand Londres a aisément

inséré l'aéroport dans la ville pour inclure l'international. Il est important d'instaurer un dialogue entre acteurs publics et acteurs privés si l'on se fixe des objectifs, collectivement, pour 2030 : créer un million d'emploi, 70 000 logements par an et un réseau de transport.

Il évoque une certaine incertitude de la part des chefs d'entreprises qui sont des citoyens, avec qui le dialogue est nécessaire. Il cite à titre d'exemple le logement et le transport qui sont deux verrous qu'il faut traiter pour apporter des réponses satisfaisantes aux chefs d'entreprise et aux salariés.

Pour illustrer son analyse, Michel Valache fait remarquer qu'à 35 ans, une part non négligeable de salariés souhaite quitter la région parisienne. En outre, les étudiants souhaitent travailler à l'étranger. Or les talents doivent rester. Il observe que l'intégration du milieu des entreprises dans la gestion des transports est minime alors que le

financement est de plus de 46% du fonctionnement du réseau de transport et que l'on gagnerait à augmenter cette représentativité, dans le contexte d'un diagnostic partagé. En matière de logement, il formule la proposition d'une réponse intermédiaire à inventer, entre le logement privé et le logement social. Enfin, il propose que les outils législatifs s'articulent entre eux pour une réponse globale et cohérente. L'articulation entre le niveau régional et le niveau métropolitain sera essentiel pour créer de bons leviers de décision. Les CDT sont un bon outil et il faut veiller à l'harmonie générale incluant la réponse sociale.



Yves Londechamp, représentant de la Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) et président du Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (CODESQY) rappelle que les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative créées par les EPCI et les pays/PETR, désignés en général par les élus. Il y a différents collèges dans lesquels sont rassemblés des milieux économiques et sociaux comme les chambres consulaires, des milieux associatifs, des syndicats de salariés, des citoyens fortement impliqués dans la réflexion locale, ce qui marque une large diversité et une présence citoyenne forte. Il souligne que les Conseils de développement sont créés au niveau local et sont organisés en réseau au niveau national, ce qui permet un échange de bonnes pratiques, une évaluation du fonctionnement des conseils de développement, et la défense au niveau national d'enjeux partagés, comme au niveau de la loi MAPTAM dernièrement.

Il émet deux avis :

1. A propos des nouveaux modes de participation. Il observe que si la question se doit d'être posée, elle ne doit pas occulter l'enjeu de « comment faire fonctionner ce qui existe déjà ». Les conseils de développement, comme d'autres organes de démocratie participative, ont accumulé une expérience et sont dans un processus de maturation de leur fonctionnement, de leur positionnement et de leur relation avec les élus. Sa proposition est de passer à une « phase 2 » des conseils de développement, qui serait une phase de dialogue co-construit avec les politiques. Il illustre cette transition souhaitée par le fait que les conseils de développement franciliens ont beaucoup travaillé sur le métro du Grand Paris, le schéma directeur régional (SDRIF), Paris-Saclay et que leurs objections et propositions argumentées et documentées n'ont pas suscité de retours. Le dialogue n'a pour l'essentiel pas eu lieu. S'il réaffirme apprécier la volonté de promouvoir la démocratie participative démontrée par les élus lorsqu'ils ont mis en place les conseils de développement, il insiste sur le fait que le message principal doit être maintenant de d'améliorer et de s'appuyer sur ce qui existe déjà.

2- Il propose également d'articuler les échelles. Les Franciliens vivent à toutes les échelles. Beaucoup d'entre eux traversent la région, pour aller travailler. C'est le cas à Saint-Quentin-en-Yvelines, où le mouvement va dans les deux sens. Les citoyens vivent également à l'échelle de leur territoire. Les EPCI sont une échelle pertinente pour les

services aux habitants, et pour la mise en œuvre effective de politiques de développement urbain, de logement, de développement économique. Il observe que dans les réflexions du SDRIF, l'étendue des identités est sous-estimée. L'idée est donc de s'appuyer sur l'expertise citoyenne des conseils de développement au niveau des territoires et de la mettre en commun avec l'expertise du niveau régional ou métropolitain.

A ce titre, Yves Londechamp liste 3 propositions soutenues par la CNCD :

- Premièrement, en petite couronne, il est demandé de maintenir ou créer des conseils de développement dans les territoires au sens de la loi MAPTAM.
- Ensuite, il est important que ces conseils soient représentés dans le Conseil de développement métropolitain, afin que toutes les échelles soient prises en compte.
- Enfin, il est indispensable que les conseils de développement de la grande couronne soient également représentés dans ce Conseil de développement métropolitain, afin que les enjeux des relations entre la métropole et la couronne métropolitaine soient l'objet de débats.

Au regard de ces observations et propositions, il indique que la CNCD souhaite être associée aux travaux de la mission de préfiguration en ce qui concerne la participation citoyenne.

Débat avec la salle

Julien Neiertz, président de Métropop', fait remarquer que son association a mené un travail de décryptage des enjeux du Grand Paris à destination des citoyens. Il fait le constat qu'à l'analyse de cette loi, en dehors des conseils de développement, il y a un manque réel en termes de démocratie de proximité. Cet aspect sera-t-il pris en compte dans le deuxième volet de la loi ? L'enjeu est de trouver des outils législatifs qui permettent d'impliquer les citoyens et notamment favoriser la compréhension de la future métropole.

Alexis Bachelay, en réponse, observe que la loi n'est, en l'état, pas exhaustive et ne répond pas à toutes les attentes en matière de participation citoyenne, dans le sens où les débats ont surtout porté sur les modalités et la nature de la gouvernance dure.

Pour autant, il rappelle que la question du suffrage universel a été posée pour assurer la lisibilité et la transparence du processus. Une institution se construit dans la durée. Elle n'aura pas réponse à tout à au 1er janvier 2016 car la métropole est en cours de construction et sera nourrie des grands projets qui la constituent. Il convient alors de débattre sur des choses concrètes, les équipements, les transports, le logement... Pour lui, la même question se pose au niveau de la région et des intercommunalités. La proximité existe-t-elle entre les citoyens et les conseillers généraux ? La proximité repose actuellement sur les communes. Entre la grande métropole et les communes, seront créés

les territoires et les conseils de territoire (300 000 habitants). Il insiste sur la prise en compte de l'importance de ces conseils au sein desquels il y aura la possibilité de mener des débats publics. Cette prérogative est légitime, puisqu'ils ont vocation à exercer des compétences au nom de la métropole.

Patrick Braouezec revient sur la remarque formulée par Alexis Bachelay à propos de la démocratie dans les intercommunalités. Il rappelle que la Communauté d'agglomération de Plaine Commune est une coopérative de ville au sein de laquelle un Contrat de développement territorial (CDT) a été récemment signé, ce qui implique l'accord du président mais également des neuf maires. Ce modèle fonctionne, précise-t-il, en ajoutant que l'EPCI fixe des objectifs structurants jusqu'à 2030, en termes de transports ou de logement. En conséquence, Plaine commune est le territoire qui construit le plus de logements en IDF, Paris *intra-muros* compris.

Il aborde ensuite la question de la limite du modèle démocratique qui est proposé par la loi d'affirmation des métropoles. Désormais, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct, selon une liste complémentaire aux listes des élections municipales. Il regrette ce choix car les citoyens vont élire des conseillers communautaires pour 6 ans, qui vont disparaître un an et demi après leur élection.

Il émet un troisième avis à propos des choix à faire en termes de priorités pour la métropole. Faut-il que la métropole ne soit qu'attractive ? Il remarque que les autres modèles de métropole du monde se construisent sur la base de l'exclusion et de la ségrégation. Comme contre-exemple, il cite la Communauté d'agglomération de Plaine commune qui a été construite sur une charte d'aménagement et de développement, en lien avec les entreprises, avec l'idée que le développement n'était pas seulement du ressort de la performance économique ou financière mais devait axer ses objectifs vers la solidarité, le partage et la réduction des inégalités sociales et territoriales. Une métropole confédérée, coopérative de coopératives, ne serait pas moins efficace en ce sens.

Enfin, il répond aux interrogations exprimées à propos des conseils de territoires. Il interpelle Alexis Bachelay en ce sens, rappelant que ces conseils n'ont actuellement aucun statut juridique ou moral, ni de fond propre. Il identifie cela comme un risque, celui de casser les dynamiques territoriales en œuvre. Or, il convient de ne pas créer les conditions qui figent les projets.

Pour Patrick Braouezec, il est impératif de trouver une solution de long terme pour que les EPCI restent EPCI et éviter que les compétences des collectivités « montent » à métropole pour les faire « redescendre » au niveau des communes et des syndicats intercommunaux.

Dernière argument avancé : les textes de loi évoquent la solidarité territoriale et la réduction des inégalités sociales, et il existe un amendement qui traite de la question de la DSC (dotation solidarité compensatrice). En conséquence de cet amendement, certaines intercommunalités comme Plaine Commune préserveront la DSC, d'autre non comme

Clichy-Montfermeil. Pourtant, Paris récupèrera 2,2 millions d'euros au titre de cette même DSC. Il souligne ici le décalage entre la volonté affichée dans la loi et le calcul réel de ce que représente cette dotation, dont certaines communes seront privées, et qui ira dans le sens du creusement des inégalités.

Philippe Laurent ajoute que le rôle du maire reste important aux yeux des gens. Ils ont l'impression que les communes seront privées d'un certain nombre de pouvoirs. Des citoyens élisent des équipes municipales, c'est pourquoi cette question du rôle du maire au sein de la métropole est centrale. Or, il convient d'être transparent sur les conséquences de la création de la métropole : par exemple, sur l'augmentation de la fiscalité dans Paris intra-muros. Un référendum peut être nécessaire sur cette question.

Caroline Motta, déléguée Île-de-France pour la Société des Urbanistes (SFU) témoigne des travaux des ateliers de Cergy menés par son association, qui avaient pour objet de révéler le paysage de la métropole. Elle fait part des difficultés observées, liées à une absence de la géomorphologie du Grand Paris. Il faut, selon elle, connaître et reconnaître le territoire. La proposition évoquée est de favoriser l'action avec les citoyens et, avec le fil conducteur de la pédagogie du regard, apprendre à comprendre et apprécier le paysage. Beaucoup de citoyens connaissent les points remarquables de leur territoire : on pourrait créer un bureau de la silhouette métropolitaine pour inventorier les points remarquables.

Francoise Cavillon, membre du conseil de développement de Plaine Commune, fait remarquer qu'un conseil de développement métropolitain n'aura aucun sens s'il n'émane pas des territoires qui composent le Grand Paris, et au-delà du Grand Paris. Elle interroge les raisons d'un manque de considération de la participation des habitants.

Jean Luc Aschard, directeur ERDF Île-de-France, questionne l'enjeu des infrastructures dans la métropole. Il reprend les thématiques abordées de solidarité, de cohérence et d'harmonisation dans les territoires pour insister sur la pluralité de ces territoires. Il interroge la cohérence des infrastructures, notamment pour l'électricité qui ne se gère pas de la même manière à l'Ouest et à l'Est de Paris.

Marc Wiel revient sur la question fiscale qu'il considère centrale. Il faudra mettre en scène l'articulation entre métropole et local. Mais il faudra sortir de la norme administrative et remplacer la norme par la règle, qui devra être souple et multi compétences pour qu'elle ait matière à inventer cet « entre-deux généraliste ».

Michel Valache précise que la CCI est extrêmement présente dans les débats de sociétés. Il remarque qu'il n'y a pas, de son point de vue, une « non prise en compte » des citoyens car sur chaque projet, il y a des débats publics, des cahiers d'acteurs. Il y a donc un changement de ce côté-là. Ce qui est à souligner, c'est que l'économie ne va pas sans le social. Derrière l'économie, il y a l'emploi.

Il précise que la CCI IDF souhaite intégrer le futur conseil de développement pour deux raisons :

1. Nous assistons à un changement et une mutation des territoires et l'économie s'apprécie au niveau de ces territoires.
2. Il convient de prévoir l'accompagnement de ce qui va se passer dans les prochaines années.

L'appréciation économique d'un bassin de vie est fondamentale. Si l'économie fonctionne, on répond à une partie de l'équilibre social. Il réaffirme la nécessité que chacun ait sa place dans cette métropole.

Yves Londechamp revient sur la question des outils de démocratie participative. La métropole est déjà équipée de certains conseils de développement. La CNCD, en ce sens, émet de nombreuses attentes sur le contenu de l'acte 3 de la décentralisation, notamment un chapitre sur la démocratie participative. Cette loi doit consolider et promouvoir les instruments de la démocratie participative. En tant que coordination nationale, il n'y a pas de prise de position sur l'organisation institutionnelle de la Métropole du Grand Paris. Pour autant, Yves Londechamp alerte sur la nécessité de mieux « coller » avec les territoires. Le découpage territorial pose le problème de l'organisation du lien entre la métropole et le reste de la région, notamment en termes de logement. Il convient d'assurer cette coordination.

Enfin, **Philippe Laurent** répond à M. Aschard sur la question des réseaux sur laquelle les élus locaux ont travaillé depuis longtemps car, de fait, le territoire métropolitain est unifié par les réseaux. Le devenir des syndicats qui gèrent les réseaux est posé également, ce qui sera un autre but de la mission de préfiguration.

Il revient également sur l'interpellation de M. Wiel, à propos de la norme. Il ajoute que le problème est national et de culture nationale. Le poids de la technostucture est important. Plus la structure est importante et éloignée des citoyens, plus elle s'impose. Le seul endroit où la structure ne s'est pas imposé, c'est la commune. Le maire a une image et un rôle particulier. C'est pourquoi le rôle du maire est primordial. La métropole devra donc se faire avec les maires.

Conclusion

Bertrand Pancher clôt ces dixièmes Rencontres en remerciant l'ensemble des participants. Il se dit frappé par l'urgence de construire un débat démocratique pour le Grand Paris. Il rappelle tout l'intérêt d'une mobilisation citoyenne en évoquant l'exemple récent de l'abandon, par une marque de la grande distribution, de la pêche en eaux profondes, grâce à la vigueur et à l'action d'une association environnementale qui a su faire entendre ses intérêts. Il rappelle que les outils de démocratie participative existent. Décider ensemble travaille également à proposer des évolutions législatives en la matière.

ENSEIGNEMENTS

.....

Avertissement : Le texte qui suit a pour objectif de synthétiser les enseignements qui peuvent être tirés des dixièmes Rencontres de Décider ensemble. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion des intervenants.

Les réflexions menées au cours des Dixièmes Rencontres de Décider ensemble aboutissent à trois grands constats :

1- **Le Grand Paris recouvre une multitude de réalités.** Il semble vain de vouloir arrêter un périmètre. Il est important en revanche de construire une identité collective. Cette représentation partagée est nécessaire pour pouvoir gouverner. Philippe Laurent, maire de Sceaux et 1^{er} vice-président de Paris Métropole a précisé à ce titre que « *la métropole ne se crée pas de toutes pièces mais hérite d'une série de décisions issues d'une multitude d'acteurs. On parle alors de fait métropolitain* ».

2- **Les métamorphoses urbaines à l'œuvre dans la métropole font émerger des questionnements, voire des inquiétudes.** C'est notamment le cas lorsque sont évoqués les projets de densification, l'arrivée de nouvelles lignes de transports, ou la question de la pression foncière. Frédéric Gilli, géographe et économiste, enseignant à Sciences Po, a clarifié l'idée que « *traiter de la question du Grand Paris sans les habitants serait perçu comme une menace. Ne pas faire avec, c'est faire contre. Or, il y a une vitalité démocratique réelle avec laquelle il faudra travailler, y compris sur la gouvernance* ». Pour Alexis Bachelay, député des Hauts-de-Seine, « *le citoyen a tout à fait sa place dans ce débat. C'est cet aspect qu'il faut renforcer car cette pratique n'est pas suffisamment ancrée dans les habitudes* ».

3- **La réflexion, la discussion et la décision doivent se penser de manière systémique et décloisonnée.** Pour Antoine Grumbach, architecte, auteur du projet « Seine Métropole » lors de la consultation internationale de 2010, « *une implantation de gare implique une réflexion sur l'urbanisme, la mobilité, le foncier, et plus généralement sur la vie quotidienne* ». Sur un même processus de concertation, ce sont donc toutes les expertises qui doivent être mobilisées. Patrick Braouezec, président de la communauté d'agglomération Plaine Commune et vice-président de Paris Métropole a rappelé « *l'existence des cinq expertises : celle de l'élu, celle du technicien, celle de l'habitant ou de l'utilisateur qui a une connaissance des pratiques, celle des gestionnaires et celle des universitaires* ». Cette prise en compte des parties prenantes est nécessaire à la réussite du projet métropolitain. Pour Yves Londechamp, membre du bureau de la Coordination nationale des conseils de développement « *ceci doit notamment passer par une composition du conseil de développement de la métropole du Grand Paris qui lui permette de relayer les préoccupations de la société civile exprimées à l'échelle des territoires de la métropole* ».

7 propositions de Décider ensemble

Les propositions ont été formulées par Décider ensemble et font suite à une étude menée en lien avec le conseil scientifique de l'association. Elles ont vocation à enrichir et alimenter le débat qui s'est tenu le 20 février 2014 et à interpeller les candidats aux élections municipales des communes du Grand Paris.



Décider ensemble

Créer une culture de la décision partagée



7 propositions

à destination des candidats
aux élections municipales des
communes du Grand Paris pour
améliorer les pratiques de
concertation.

Municipales 2014



1- Favoriser la mutualisation des concertations qui ont lieu sur le même territoire

Afin de faire progresser la lisibilité de la concertation et l'implication des citoyens dans la durée, les débats publics, aussi nombreux soient-ils sur un même territoire, doivent être mutualisés dans le temps et dans l'espace. Dans le cas de la construction et du prolongement du réseau de transport, il s'agit de faire coïncider les réunions portant sur les gares d'une part et sur l'aménagement et les grands équipements d'autre part.

→L'exemple du Triangle de Gonesse est un cas d'école : le projet Europa City n'a pas été intégré aux réunions publiques portant sur la prochaine branche « barreau de Gonesse » du RER D.

2- Élargir le périmètre des concertations d'intérêt métropolitain

La construction du Grand Paris est l'occasion d'affirmer l'identité métropolitaine et l'intérêt qui doit être consacré à l'élargissement du périmètre des concertations. Il s'agit d'aller " à la recherche des publics " des communes limitrophes, lors de la construction d'un nouvel équipement ou de l'aménagement d'un nouveau quartier.

→En ce sens, la ZAC des Batignolles, d'intérêt métropolitain par son ampleur et dont les ateliers citoyens doivent être proposés au delà du 17e arrondissement de Paris, illustre cette lacune.

→ De la même manière, le projet de réhabilitation du quartier des Halles aurait dû bénéficier d'une concertation plus élargie tant la raison d'être du forum et du réseau de transport qui lui est rattaché s'étend au delà de son quartier d'implantation.

3- Relier concertation et démocratie locale

Les projets tels que le Grand Paris et le réseau de transport GPE, de par leur ampleur, impulsent une dynamique forte de multiples formes de concertations. Au delà du "mode projet", les débats publics doivent pouvoir s'appuyer sur les services démocratie locale des collectivités.

Les conseils de quartier, de développement et l'ensemble des structures de démocratie participative doivent accompagner les concertations en mettant à profit leur connaissance du territoire et des publics. Ce soutien est porté sur l'aspect technique et organisationnel de la concertation et poursuit l'objectif d'en assurer la continuité et la coordination, sans remettre en cause l'indépendance des commissions de débat public

4-C créer un Office de consultation publique métropolitain

A l'image de l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM), une collectivité locale d'ampleur métropolitaine telle que la Métropole du Grand Paris doit pouvoir bénéficier d'un office, indépendant de l'exécutif local, assurant le rôle de tiers garant. Sa fonction est d'assurer la coordination à l'échelle métropolitaine de toutes les concertations locales.

→ A Montréal, 15 000 signatures permettent d'engager une concertation publique. Pour cette ville de 1,6 millions d'habitants, cela représente près de 1% de la population. Ce seuil pourrait être retenu dans les communes et collectivités du Grand Paris.

5-M moderniser les outils de la participation citoyenne

A plusieurs échelles, les nouveaux moyens de communication et d'information doivent permettre l'apparition de nouveaux outils à disposition du public. Ainsi, l'OCPM a mis en place une plateforme numérique en ligne (Wikicité) qui recense des mémoires déposés par les habitants, permet de préparer les réunions physiques et facilite le dialogue continu.

En outre, l'ouverture des données publiques doit permettre la compréhension du territoire par tous. En rendant publiques leurs données, les administrations et gouvernements s'engagent dans une démarche de transparence accrue de leurs modes de fonctionnement et de leurs décisions (politiques, budgétaires...). Les TIC, en particulier Internet, favorisent l'émergence de nouveaux modes de participation citoyenne au débat public et contribuent à démocratiser l'expression publique.

6-T Transposer les Conseils citoyens des programmes de rénovation urbaine aux projets d'éco réhabilitation

Ils seront un lieu d'échange et de partage entre élus et citoyens mandatés pour appuyer les initiatives citoyennes portant sur l'éco réhabilitation. Ces conseils seront dotés d'un lieu, de moyens dédiés et leurs membres bénéficieront d'actions de formation. Ces derniers auront vocation à porter les projets de réhabilitation urbaine et à en arbitrer les moyens de réalisation.

7-C créer un observatoire de la démocratie locale et de la concertation

Il aura vocation à évaluer les modalités et les stratégies de concertation élaborées dans les territoires afin de produire un guide des bonnes pratiques. L'observatoire devra veiller à affirmer le caractère unique de chaque territoire et de chaque projet. Ainsi, il œuvrera également à la professionnalisation des acteurs de la concertation en mettant en place des actions de sensibilisation et de formation en prenant en compte ces spécificités.



Décider ensemble

*Créer une culture
de la décision partagée*

A PROPOS DE DECIDER ENSEMBLE

"Au carrefour des expériences et des méthodes"

Créée en 2005, l'association a pour finalité de **développer une culture commune du dialogue et de la concertation en matière de préparation et de prise des décisions**. Elle rassemble de nombreux acteurs de l'entreprise – privés et publics – des collectivités locales, du secteur associatif et du monde universitaire. Son ambition est de faciliter le dialogue entre ces différentes structures.

Moyens d'action :

Des événements pour rassembler et être force de proposition

Depuis 2008, les « Rencontres de Décider ensemble » démontrent, deux fois par an, tout l'intérêt des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour les questions de gouvernance et de concertation.

Les « petits-déjeuners de la concertation » s'appuient sur des cas pratiques de concertation pour dégager des outils et des méthodes permettant aux maîtres d'ouvrage et aux décideurs d'améliorer leurs concertations et de faciliter la mise en place de leurs projets. Ces rencontres ont pour objectif de formuler des propositions concrètes à destination du législateur.

Des retours d'expérience pour comprendre et diffuser les bonnes pratiques

Parce que les maîtres d'ouvrages élaborent de plus en plus leurs politiques publiques et leurs projets avec les parties prenantes et le public, Décider ensemble a publié une étude approfondie sur les pratiques de la concertation en France. Menée avec le soutien de l'ADEME, cette analyse vise à apporter aux maîtres d'ouvrages privés et publics une réflexion à même d'enrichir les concertations à venir :

<http://www.deciderensemble.com/travaux/experiences>.

Des formations centrées sur l'action et l'opérationnalité

Parce que la concertation répond à des règles, Décider ensemble assure, à la demande, des formations destinées aux acteurs de l'entreprise, des collectivités locales ... susceptibles d'être confrontés aux questions de concertation et de débat public. Ces formations "à la carte" sont conçues pour s'adapter au mieux aux demandes de nos interlocuteurs.

Adhérer à Décider ensemble, c'est :

- Faire partie d'un réseau d'acteurs convaincus de la nécessité d'améliorer le dialogue et la concertation entre les parties prenantes et le public afin de développer une culture de la confiance réciproque
- Partager vos réflexions et vos expériences sur les enjeux de la concertation et de la démocratie participative
- Un accès prioritaire aux événements de l'association (séminaires et petits-déjeuners) et aux groupes de travail
- La possibilité d'intervenir sur les thèmes traités par Décider ensemble
- La possibilité d'organiser avec Décider ensemble des stages de formation à la concertation adaptés aux besoins de votre structure à un tarif préférentiel

Ils nous soutiennent déjà :

